

**EXTRAIT SOMMAIRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2013**

**Etaient présents :** M. JACQUEMIN, Maire

M. KEIFLIN, Mme HERMOUET-PAJOT, Mme MAUDINAS, M. SURGET, Mme JEANNIN, M. CARD, M. DELMAS, M. THEOBALD, Mme BASTIAN, M. MOUGIN, Mme MANGEON, Mme MAYER, M. DEBANT, M. MOULIN, Mme NORTON, M. MASONI, M. BRENNEUR, M. CROLOTTE, Mme PIERREL, M. ENEL, Mme FLECHON-PAGLIA, M. MARCHAL, M. WERNER, M. BEGOUIN, M. AIRAUD

**Etaient excusés :**

Mme MARNIER qui donne procuration de vote à Mme HERMOUET-PAJOT  
M. PERROT qui donne procuration de vote à M. CROLOTTE  
Mme SIOCHAN DE KERSABIEC qui donne procuration de vote à Mme BASTIAN  
Mme JOLY qui donne procuration de vote à Mme MANGEON  
M. CHARDON qui donne procuration de vote à M. MARCHAL  
Mme MICHENON qui donne procuration de vote à M. WERNER

**Absente :**

Mme DELON

**Secrétaire :** M. MOULIN

Le Conseil Municipal de VILLERS-LÈS-NANCY,  
à l'unanimité, désigne Monsieur Jean-Paul MOULIN en qualité de secrétaire de séance,

à la majorité (7 contre : Mme FLÉCHON-PAGLIA, M. MARCHAL et son pouvoir, M. BEGOUIN, M. WERNER et son pouvoir, M. AIRAUD), approuve la motion concernant le réseau de transport en commun de l'agglomération nancéenne Stan 2013, qui sera transmise à la communauté urbaine du Grand Nancy,

à la majorité (7 contre : Mme FLÉCHON-PAGLIA, M. MARCHAL et son pouvoir, M. BEGOUIN, M. WERNER et son pouvoir, M. AIRAUD), décide de la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2012 et de les affecter de la façon suivante :

- en recettes d'investissement à l'article 1068 ..... 543 860,96 €
- en recettes de fonctionnement à l'article 002 ..... 779 733,88 €

à la majorité (7 contre : Mme FLÉCHON-PAGLIA, M. MARCHAL et son pouvoir, M. BEGOUIN, M. WERNER et son pouvoir, M. AIRAUD), fixe les taux des trois taxes directes locales pour l'année 2013, ainsi :

Taxe d'Habitation : 9,19 %      Taxe Foncière Bâti : 9,08 %      Taxe Foncière Non Bâti : 5,82 %

à la majorité (7 contre : Mme FLÉCHON-PAGLIA, M. MARCHAL et son pouvoir, M. BEGOUIN, M. WERNER et son pouvoir, M. AIRAUD), approuve, chapitre par chapitre, le budget prévisionnel 2013, d'un montant de 13 570 633,88 € en section de fonctionnement et 2 902 958,96 € en section d'investissement,

à l'unanimité, approuve le versement de subventions aux associations et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de financement ou leurs avenants avec les associations bénéficiaires d'une subvention d'un montant supérieur à 23 000 €,

à l'unanimité, approuve la création des tickets jeunes d'un montant de 50 €, sous condition de ressources, et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec les associations,

à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat avec MMH et Clairlieu Animation concernant l'organisation d'un chantier jeunes et autorise Monsieur le Maire à la signer,

à l'unanimité, approuve les termes de la convention de partenariat avec l'Agence Locale de l'Energie et Clairlieu éco-défi concernant l'éco rénovation solidaire et autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à la signer,

à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant n° 2 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux attribué à COFELY et autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer les pièces correspondantes,

à l'unanimité, modifie le tableau des effectifs du personnel territorial,

à l'unanimité, approuve les termes de l'avenant avec le Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle concernant la Prévention santé au travail et autorise Monsieur le Maire ou un Adjoint à le signer,

à l'unanimité, décide de rembourser les frais supplémentaires supportés par deux familles villaroises concernant la gravure imposée au columbarium,

à l'unanimité, décide de dénommer l'espace en face de l'église Saint Fiacre « Square d'Oerlinghausen »,

à l'unanimité, approuve le dépôt du dossier de demande de licences d'entrepreneur de spectacles vivants auprès de la DRAC, désigne Michel CARD comme titulaire des trois licences d'entrepreneur de spectacles vivants au nom de la Ville de Villers-lès-Nancy, et autorise Michel CARD à signer les contrats (GUSO, contrats de cession...) rédigés dans le cadre de la programmation culturelle municipale, en application des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délibération du 08 février 2012.

Fait à Villers-lès-Nancy, le 13 mars 2013.

Le Maire,

Pascal JACQUEMIN